

*Feuille d'information
du Collectif jurassien
d'opposants à Center Parcs
Hiver 2016 - 2 euros*

EAU
NON SURVEILLÉE

#2

À Pierre fendre

Éditorial

« Et maintenant, que vais-je faire ? » nous demande Gilbert B. suite au départ de la Commission nationale du débat public. Alors quoi, fini la démocratie, terminé le débat ? Nous pouvons déjà répondre à Gilbert qu'il y a un temps pour tout et que le temps de sa participation étant terminé, s'ouvre celui des décideurs économiques et politiques qui vont maintenant prendre leur décision dans l'intérêt de toutes et tous. On peut aussi le rassurer en lui montrant que ce débat n'a pas servi à rien puisque Center Parcs a dû courber l'échine en modifiant ... l'accès à sa bulle. Mieux : il prend l'engagement solennel de ne s'étaler que sur 100 hectares et de brûler des cierges d'ici l'ouverture afin de trouver de l'eau pour la trempette et la vie de 3500 personnes ainsi que des solutions techniques concernant les rejets pollués en milieu karstique qui en découlent.

« C'est tout ? » semble nous demander Gilbert incrédule... — Ne sois pas trop gourmand Gilbert, on t'a gardé le meilleur pour la fin : tu auras sans

doute le droit à des tarifs préférentiels si tu habites un des villages voisins.

« Et les élus ? » se demande Gilbert. — Les élus sont ravis de ce débat, ils persistent et veulent signer pour l'immense majorité d'entre eux.

À la question « Mais au fait, y a pas d'enquête publique ? », la réponse est : Bien sûr que si mon petit Gilbert, pas de crainte, ça arrive ! Pas d'espoir non plus si tu veux notre avis : on peut redouter que les milieux économiques expliquent au Préfet comment s'accommoder d'éventuelles déconvenues. Ça s'est fait en Isère : alors que les conclusions étaient accablantes pour le projet de P&V, le Préfet est passé outre et a donné un avis favorable. Rien de bien enthousiasmant mais franchement, on s'attendait à quoi de ce côté-là ? On est plus déterminés que jamais, les perspectives ne sont pas très nettes et bien malin qui peut dire comment ça va tourner Gilbert : la lutte sera ce que l'on en fera, toi et nous. « Don't mourn, organize ! »* comme le suggérait Joe Hill.

* En 1915, alors qu'il va mourir fusillé pour un meurtre qu'il n'a sans doute pas commis, Joe Hill, anarchosindicaliste et auteur de chansons américain, s'adresse ainsi à ses camarades : « Ne vous lamentez pas, organisez-vous ! »

Sommaire

Éditorial. Page 2

Roi, Dame, Valets. Pages 3 à 7

Les alternatives au projet :

Perte et contre-perte. Pages 8 à 11

Quelques réflexions autour des « alternatives » à Center Parcs. Pages 13-14

L'alterview :

Pierre-Emmanuel Scherrer. Pages 15 à 18

La rédac' ramène sa fraise. Page 18

Pourquoi nous ne voulons pas de Center Parcs, Des opposants du Rousset. Page 19

« Les militants de l'inutile », Rodolphe Christin. Pages 20 à 22

Mots fléchés : Faites vos jeux... Page 23

ROI, DAME, VALETS...

Retour sur le « débat public » qui a pris fin cet automne à Poligny

Créée par les lois de 1995 (renforcement de la protection de l'environnement) et de 2002 (démocratie de proximité), la Commission nationale du débat public (CNDP) se définit elle-même comme « une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration de projets d'aménagement ou d'équipement ». Elle nomme la Commission particulière du débat public (CPDP) pour organiser tout cela localement.

Dans le Jura, La CNDP a été saisie par Pierre et Vacances (P&V) en novembre 2014. Malgré des coûts prévisionnels inférieurs à l'obligation de saisine, celle-ci l'a justifié compte tenu des « enjeux socio-économiques et environnementaux ». Ça tombe bien pour P&V qui tenait à ce que la comédie soit jouée, quitte à perdre quelques mois pour passer sereinement à la phase suivante. Nous vous renvoyons au texte « Débat virtuel, nuisances réelles » [1] dans lequel nous expliquions en juin

pourquoi nous avons décidé de boycotter cette mascarade organisée par ceux qui travaillent à « la définition du périmètre du débat, tant géographique que thématique » selon les propres mots de la CNDP.

Le 23 avril 2015, sans doute convaincu que le jugement du bon citoyen ne se forme qu'à l'arrivée de la CNDP pour n'être tout à fait éclairé qu'à son départ, son Président s'étonne dans son discours introductif : *« Je vois qu'ici des personnes ont déjà des opinions toutes faites mais le débat est là pour enrichir les choses. J'espère que personne ne peut avoir d'opinion définitive au moment où s'ouvre le débat, qui est fait pour que chacun entende les autres, de manière tranquille. Des personnes changeront d'avis au cours du débat. L'important est que les citoyens puissent avoir des points de vue différents. C'est dans l'échange, y compris d'expertises, que les citoyens peuvent se forger une opinion. »*

230 000 € plus tard [2] il semble bien que les idées toutes faites en soient au même



point et que l'édification des masses par la CNDP soit restée lettre morte.

Tout ça ... pour ça ?

L'enthousiasme a même laissé place à une certaine mélancolie pour une Présidente de la CPDP un tantinet désabusée (lucide ?) lors du discours de restitution du débat le 4 septembre dernier au cours duquel elle se laisse aller aux confidences : « *Autre aspect qui tient au projet lui-même : la difficulté qu'il y a à soumettre au débat public un projet peu malléable. Le projet de Center Parcs est peu adapté au débat public en raison de la faible plasticité de son concept. Comme nous l'avons souligné, il s'agit d'un produit qui a son équilibre propre et une conception modélisée peu susceptible d'intégrer les demandes de modifications importantes qui seraient issues d'un débat. Il ne s'agit pas d'un équipement public dont le programme est finement adapté aux besoins locaux, mais d'une offre de loisirs qui est destinée à une chalandise extérieure au territoire, même si elle ne vient pas de très loin.* » Elle finit même par reconnaître que cet « *aspect formaté a conforté la perception d'un projet hors sol* ». Mieux vaut tard que jamais mais doit-on en conclure que Mme la Présidente ne découvre le concept de Center Parcs qu'au moment de la restitution du débat public ? Qui a décidé et justifié ce débat durant des mois ? Ces révélations tardives ne seraient-elles pas l'aveu que tout cela n'était qu'une mascarade destinée, comme certains « radicaux » le suggèrent depuis le départ, à servir (volontairement ou pas) la soupe à P&V et qui n'aurait pas même permis, ne serait-ce qu'à la marge, d'amender un projet déjà ficelé ? Les maigres arguments mis en avant pour justifier le débat public sont donc de l'aveu même de sa Présidente inopérants. Que reste-t-il de tout cela à la fin ? Une belle opération de communication pour le groupe P&V ! CQFD.

En tout cas, il était temps que Mme la Présidente rejoigne les pistes de ski du projet *Europacity* ... en région parisienne (dont elle sera la Présidente du prochain débat public), le cœur n'y était plus et l'ennui semblait la gagner. On fait confiance au groupe Auchan pour lui garantir toute l'année un peu plus de neige que dans le Jura en ce début d'hiver...

Ce petit détail étant donc mis à part, pas de surprise, la CNDP est globalement satisfaite d'elle-même et de la façon harmonieuse dont tout cela s'est passé. « *Une exception néanmoins : une manifestation organisée à l'entrée d'une salle de réunion et la distribution de tracts à caractère insultant pour le maître d'ouvrage, les élus et les membres de la commission, et rédigé par un collectif d'opposants qui n'ont pas pris part au débat auquel ils dénie toute légitimité* ». Après la menace de poursuites judiciaires évoquant la diffamation [3], la CNDP évoque maintenant dans son compte rendu de novembre 2015 des insultes (???) contre elle mais aussi contre le maître d'ouvrage et les élus (solidarité oblige, un esprit de corps qui fait plaisir à voir). Tout cela est un peu confus mais en dit assez long sur la conception que cette instance se fait de l'expression démocratique en dehors du périmètre par elle défini.

Lisser le conflit

Au delà de cet incident, c'est la nature même de ce genre de structure et de procédé que nous voudrions rappeler. Car sous des dehors de respect scrupuleux des avis exprimés et de l'égalité théorique des positions et de celles et ceux qui les portent, c'est bien d'un lissage du conflit et de son encadrement, donc de sa maîtrise par un/une des protagonistes qu'il s'agit à chaque processus de *consultation* et de *participation*. On donne la parole, on informe, on associe la population ... et à la fin on décide entre grands. Cela dit, rien de bien grave, car comme le dit



Christian Leyrit, Président de la CNDP : « *Le processus de décision est aussi important que la décision elle-même* », ajoutant que « *La loyauté, la confiance, la transparence du processus fondent la légitimité de la décision. Après un débat public, tout le monde n'est pas d'accord, mais il est capital que tous ceux qui auront participé au débat aient le sentiment d'avoir été écoutés et entendus.* » [4]

Le « sentiment » est bien sûr le mot important et il est crucial de le valoriser pour que la magie opère. L'adage selon lequel il y a un temps pour tout permet de consolider l'assise du projet et de le faire avec l'assentiment de certains opposants qu'on associe à la démarche. On en profite au passage pour demander une sorte de neutralisation des activités militantes durant le débat : ne pas organiser de réunions publiques par exemple car la démocratie ne saurait souffrir plusieurs arènes. Viendra ensuite le temps des compléments d'études d'impact, puis le temps de l'enquête publique, puis le temps des bulldozers et enfin celui de la baignade. Le temps se dilate, les luttes se délitent et la responsabilité du porteur de projet se dilue. Le dialogue pacifié se mue alors en partage démocratique et en

une association subtile de toutes et tous, « victimes » comprises, aux responsabilités de « l'agresseur ». C'est la co-élaboration des nuisances par ceux qui les subiront sans qu'ils puissent y trouver à redire le moment venu. Christian Leyrit en est conscient : « *Il faut remettre le citoyen au cœur de la décision publique, donc informer le public, veiller à sa participation, éclairer aussi le maître d'ouvrage. Les blocages observés ici ou là (vous avez tous entendu parler d'opérations où il y a des blocages) sont parce que des citoyens (je ne parle pas des personnes violentes) ont le sentiment parfois que la décision n'est pas suffisamment légitime parce qu'elle ne s'appuie pas assez sur l'écoute et le dialogue avec les citoyens directement concernés par les projets.* » [5] L'assurance que la population a été *informée* et *écoutée*, puis qu'elle a été invitée à *participer* au processus est la condition nécessaire et suffisante pour que la décision soit légitime. Or, petit détail, le débat ne se définit jamais que sur les bases de la nuisance qui s'annonce, de ses destructions, de la disparition, à chacun ensuite de s'y impliquer démocratiquement : qui d'un côté pour que le désastre soit conforme aux prévisionnels (budget et calendrier), qui

de l'autre pour l'amoindrir, y sauver les meubles et parfois tenter d'y trouver une place. Malgré tout, nombreuses sont les réactions de celles et ceux qui ayant participé ou simplement assisté au débat public ont le sentiment désagréable d'avoir été pris pour des faire-valoir. Certains, dès la première réunion générale déclarent ironiques mais lucides : « *Il fallait encore faire mieux [...] il fallait jouer à fond la démocratie participative. Que les élus locaux adoptent le projet, c'est une bonne chose mais que celui-ci fasse l'unanimité chez les citoyens, c'est encore bien mieux, d'où cette idée géniale du débat public que nous vivons aujourd'hui.* » [6]

Un autre (p)osera d'emblée la question taboue : « *Sur le statut de ce débat public, j'ai été un peu mal à l'aise au début, car je ne savais pas où me situer. Suis-je contributeur bénévole d'un projet privé ? Je suis arrivé en retard, car je n'ai pas eu l'information du débat de ce soir, pourtant je suis à Poligny. Sur ma boîte aux lettres, il est marqué «stop pub», le facteur ne s'est pas trompé en fait. Apparemment, on ne sait pas trop si c'est un débat ou une séance publicitaire pour le projet de Center Parcs.* » [7]

À la piscine comme à l'usine ...

En effet, comment faire abstraction de la capacité de récupération par le Capital de sa contestation en vue de l'amélioration et de l'acceptabilité de ses projets ? Convoquant puis tenant compte des critiques sans ébranler le projet mais en les y assimilant, ce dernier se trouve renforcé après avoir intégré les concepts de la frange la plus « constructive » de sa critique, par exemple à travers la notion « imparable » de développement durable. Dans le même temps ceux qui s'y refusent passent pour des extrémistes. Coup double.

La démarche rappelle celle des enseignes de la grande distribution au sein desquelles, dans un souci constant

de la participation du client, celui-ci est invité à donner son avis, partager son expertise. Il peut alors critiquer les produits (pour les améliorer, jamais pour questionner leur utilité voire leur nocivité et faire fermer l'usine), le magasin, à l'occasion les travailleurs. Des outils sont faits pour : des boîtes à idées et maintenant des bornes numériques implantées au cœur des rayons. Ce procédé a également son pendant managérial avec les salariés qualifiés de *forces de proposition* par un employeur qui les invite à participer à la redéfinition de leur poste de travail et de leurs objectifs. Les méthodes sont proches, à la différence près (certes ténue) que dans un cas le salarié est payé pour participer à la mise en œuvre de son aliénation et que dans l'autre, le client se précipite pour travailler bénévolement à sa dépossession puis en fin de course, en la finançant à travers l'achat du produit à la conception duquel il a été « associé ».

Avec le débat public, le client participe déjà en amont de la construction du magasin à rêves. Si une borne interactive ne fait (pas encore) l'affaire (mais que fait la secrétaire d'État au numérique ?), une commission de débat public s'y substitue. À l'arrivée, l'amélioration du produit auquel ont participé conjointement et dans un esprit de concorde : le marchand, le publicitaire et le client.

... Tous dans le même bateau

En même temps qu'on s'assure de l'impossibilité de nommer le conflit de façon trop cavalière (on feint d'ignorer que ces lieux et ces structures sont celles du porteur de projet et de l'État, les maquillant en Agora, en lieu du Commun) on tente aussi d'ignorer la réalité des rapports de force en présence et ce faisant, on les invisibilise pour mieux les pérenniser en l'état (en l'État aussi). Après tout, salariés, clients, patrons, habitants, développeurs, écologistes : quelle différence ? Nous sommes tous du même *crew*, de la même *communauté*, non ?

Gérard Brémond est très clair à ce sujet : « *Aujourd'hui, l'écologie et l'environnement sont devenus des paramètres fondamentaux du succès commercial d'une opération immobilière et touristique. Offrir une vraie nature aux citoyens d'une mégapole est un impératif pour les aménageurs et gestionnaires touristiques. Même si cela peut paraître provocateur, nous sommes (nous les aménageurs) les meilleurs alliés des écologistes.* » [8]

C'est ce travail de sape et d'invisibilisation du conflit, et des rapports de force qui permet d'en arriver à cette conclusion cynique mais

clairvoyante de la part de P&V. C'est à ce mouvement discret mais efficace que nous avons dit non en refusant de participer au débat public. Cet outil n'est pas « *axiologiquement neutre* » [9], utilisable par toutes les parties, et nous ne croyons pas qu'il puisse conduire à autre chose qu'à notre dépossession (du débat, du territoire, etc.). Nous ne croyons pas qu'il soit un temps de la lutte mais plutôt qu'il s'y substitue. Il fait bien partie de la stratégie d'une des forces en présence. Il n'est pas seulement inutile ou vain et ne constitue pas qu'une perte de temps : il est le projet lui-même en train de se faire.

[1] « Débat virtuel, nuisances réelles », dans *À Pierre Fendre #1*, accessible également sur stopcenterparcs.noblogs.org

[2] Cf. compte rendu du débat public le 03/11/2015 : 189'237 € à la charge de P&V et un peu moins de 43'000 € de frais et indemnités des 6 commissaires à la charge de la CNDP (à la lecture du compte rendu évoquant vaguement l'implication des commissaires de la CPDP déduction faite de tout ce qui est pris en charge par des prestataires et rincé par P&V, on comprend qu'il vaut décidément mieux être indemnisé par la CNDP pour délimiter le périmètre de la démocratie que salarié par Center Parcs pour y faire le ménage...)

[3] Cf. verbatim de la 2^e réunion publique à Poligny le 11/06/2015.

[4, 5, 6, 7, 8] Cf. verbatim de la 1^{re} réunion publique le 23/04/2015.

[9] Selon l'expression de Jean-Claude Michéa (*L'Empire du moindre mal*, Flammarion 2007).

« Quant aux petites gens, elles se satisfont aujourd'hui de prêts à la consommation qui leur font penser, comme à la classe moyenne, que le bonheur se trouve dans la marchandise.

La consommation de masse et l'industrie du divertissement façonnent la population qui s'identifie de plus en plus à la culture bourgeoise. Cette culture où personne ne crache sur le fric se révèle être au bout du compte une culture dépouillée de substance et sans épaisseur, essentiellement esthétisante et émotionnelle, modelée selon le goût du jour : une culture de pacotille et de pacotilleur. »

Henri Mora, *Chambard dans les Chambarans, S'opposer à Center Parcs et à la marchandisation du monde*, Éditions Le monde à l'envers (2011)

Les alternatives au projet

Les deux textes qui suivent abordent la même thématique, à savoir la non-nécessité d'avoir à soutenir coûte que coûte le « développement » et de présenter un contre-projet face aux aménageurs privés et institutions étatiques. Deux visions qui se croisent et se complètent, basées sur les « contre-propositions ». Le texte « Perte et contre-perte » est axé sur la sacralisation de l'emploi à partir de la lutte contre l'extraction du gaz de schiste. Le second texte, « Quelques réflexions autour des "alternatives,, à Center Parcs » souhaite démontrer l'absurdité de ces initiatives. En ligne de mire : le couple tyrannique Croissance & Développement.

PERTE ET CONTRE-PERTE

« Vous êtes contre Center Parcs mais que proposez-vous à la place ? »

C'est sur cette question récurrente qu'on glisse presque inmanquablement à chaque lutte face à ceux qui en ont trop, des projets. Et à chaque fois, surgit du fond de notre nuit : le contre-projet. Vinci dit créer des milliers d'emplois, on va en mettre autant sur la table ; la Celtique Energie [1] en annonce des dizaines, on va les trouver avant eux ; Center Parcs en annonce des centaines, à nous de montrer qu'on va les créer sans eux. Un collectif ou un mouvement d'opposition qui se respecte, a son plan B, son modèle de développement alternatif, vert, éco-compatible et durable. Tout cela bien sûr dans le respect de l'orthodoxie économique la plus rigoureuse : on braille mais on sait tenir une calculatrice, on n'est pas des branquignols. La légitimité est à ce prix.

L'Emploi, l'Emploi, l'Emploi !

Il est absolument inenvisageable de dire non et de ne rien avoir prévu à mettre à la place. Il y a encore pire : n'avoir comme seul projet que celui de ne rien toucher aux sites maintenant rares où rien ne pousse que les ronces Ici, on les appelle « les dents creuses ». Ça vous a un furieux air de carie, et rien que le terme vous lance dans la gencive (mais ce n'est pas le cas de la forêt de Poligny

d'où l'on extrait des « billes » [2] et des billets).

Pourtant « on » pourrait faire mieux et tenez-vous bien : mieux que Center Parcs ! Le collectif ID-Jura annonce d'ailleurs sur la page d'accueil de son site : « *Initiative Développement Jura est née de la rencontre de plusieurs citoyens d'horizons très divers lors des réunions publiques organisées autour du projet de Center Parcs en décembre 2014. Un constat les rassemblait : Oui, le développement de notre territoire est important et la création d'emplois est une impérieuse nécessité. Toutefois, le montant des investissements publics requis pour le projet Center Parcs interpelle : et si les forces vives du territoire créaient davantage d'emplois avec moins de moyens. Ensemble construisons l'alternative !* »

L'argument de l'emploi étant progressivement devenu l'alpha et l'oméga des argumentaires dans les deux camps, rien d'étonnant à ce que de part et d'autre de la barricade tout pousse à développer, aménager, projet contre projet. Autre lutte, même massif : en 2013 et face à la menace des gaz de schiste, un tract d'opposants aux forages s'interrogeait, sceptique : « *Les 2 à 5 emplois hypothétiques promis par*



C'est la bonne
stratégie,
le reste
actuellement
est une erreur,
un suicide même.

la Celtique pour notre région suffiront-ils à booster l'économie locale et le chiffre d'affaires de nos commerces et de nos entreprises ? » On aimerait d'abord connaître la jauge (en termes de création d'emplois) à partir de laquelle la destruction d'une source ou d'une nappe phréatique, d'une vallée, d'une vie ... ou autre est considérée comme acceptable (10 emplois ? 50 ? 100 ? 1000 ?). Pourquoi ce souci constant de « booster l'économie locale et les chiffres d'affaires » dans les rangs d'opposants se disant (et on veut bien les croire, on lutte à leur côté parfois) opposés aux logiques néolibérales ? Il n'est pas question d'accabler les uns ou les autres mais de se demander ce qui nous fige (nous compris à l'occasion...) dans ce cadre de réflexion.

Qui ne travaille pas au sein des opposants responsables à ces *grands projets inutiles* à dynamiser l'emploi local a peur d'être hors-jeu. Chacun y va donc de ses emplois que l'on se promet de créer, sauvegarder, pérenniser mieux que « l'envahisseur », quitte à envisager de prolonger le boulevard Saint-Michel jusqu'à la mer.

Quitte aussi à relancer le BTP, la croissance, à s'arranger avec le fait qu'on finit ainsi par nourrir le monstre que l'on combat par ailleurs. Vite, il faut trouver une idée pour « valoriser les territoires » (?), gagner en crédibilité par des propositions de développement dans

l'espérance qu'un autre développement serait possible. Il faut répondre à la pression. Mais de qui au juste ? Qui avait eu l'idée de créer des brouettes d'emplois tous les 200 mètres sur les permis d'exploitation avant que les foreurs ne proposent leurs services ? Personne.

Tant qu'il y a de la vigne, il y a de l'espoir

Penchons-nous, à Poligny, sur le contre-projet dont un représentant d'ID39 nous livre, enthousiaste, quelques pistes. Parmi celles-ci, la plantation de 300 hectares de vignoble :

« Moi, je vends du vin au Japon, en Australie, aux États-Unis, en Suède et au Danemark, ce sont des gens à qui je vante le Jura. Ce sont des gens qui sont contents, leurs boutiques de vins spécialisés comporte des affiches spécialisées du Jura. Nous sommes aussi porteurs d'une certaine image du Jura. En tout cas, Pierre & Vacances n'a pas le monopole de cette image. » On est donc sur le terrain de la contestation d'un monopole et nous allons voir comment cet argument peut être récupéré.

Il poursuit : *« Ce sera aussi une revalorisation du patrimoine jurassien, des terroirs à reconstituer, des chemins d'accès à refaire et c'est là que l'on pense à nos camarades chefs*

d'entreprises de BTP : oui on a du travail pour vous. J'ai replanté 1 ha cette année, oui il fallait faire un chemin, oui il faut défricher, oui il faut préparer les terrains. On a du travail pour vous, des sommes considérables sont comprises dans ces 10 millions d'euros pour les 300 ha. Donc, il y a du travail pour vous, il est pérenne et il est à long terme. Oui, on pense à vous ; on ne s'oppose pas, on est tous d'accord sur le fait qu'il faille développer le territoire, on pense simplement que Pierre & Vacances, ce n'est pas la bonne solution pour le faire. Donc, on demande à tout le monde de rejoindre ID-Jura, le site Internet que nous avons créé, vous y trouverez un formulaire où l'on demande aux gens d'initier eux-mêmes les idées qu'ils ont pour le territoire. D'ailleurs, nous sommes tous porteurs d'une idée. J'ai développé le vignoble mais il faut tout développer les amis, il faut qu'on y aille, il faut développer tous les secteurs d'activité. Maintenant, il faut y aller, chacun y va de sa proposition, on la chiffre et on y va. Là, on compare l'investissement de Pierre & Vacances et le nôtre. »

Le Bœuf et la Grenouille (verte)

Si nous n'avons pas d'autres préoccupations que le développement local, la sauvegarde de l'emploi à tout prix, du tourisme de masse, alors Center Parcs est là pour nous servir. Ils savent faire et sur ce terrain-là (le leur), ils sont imbattables. Le problème est donc que « l'expertise » liée aux contre-projets se fait logiquement sur le terrain économique et qu'à ce jeu-là, il y a peu de chance de voir émerger autre chose que des solutions qui valorisent ... l'économie. Cet empressement un peu pathétique ne participe-t-il pas de la tentative (volontaire ou non) de nous faire croire qu'avec un peu d'imagination, l'aménagement du capitalisme est possible et souhaitable ? On en viendrait même à penser que l'imagination n'est jamais aussi fertile que sous la menace. Ou l'avions-nous donc reléguée jusque là ? Comment



tenter la quadrature du cercle en (se) faisant croire qu'une alternative « intégrée » est possible dans un monde où pas une parcelle de territoire ne semble pouvoir échapper à la marchandise, à la production et à la consommation ? Comment continuer, afin de ne pas froisser, à faire l'impasse sur ce constat ?

L'avantage pour le pouvoir et les aménageurs est double : ça occupe les collectifs, les associations (ça entame les forces). Ça permet, assorti de concessions que l'on ne manquera pas de valoriser (pour Center Parcs et la CNDP), d'élargir le spectre des possibilités de destruction et d'aménagement ou de les graver dans le marbre comme étant le fruit d'un travail commun entre aménageur et opposants. On pense notamment celles pour lesquelles certains opposants (sincères pour la plupart) auront exigé des retouches (l'accès et les entrées gratuites par exemple à Poligny).

L'évidence de la nécessité du développement économique des territoires peut conduire à des situations dont se félicitent certains élus. C'est cet accord sur l'essentiel qui

permet à Clément Pernot, Président du Conseil départemental, de faire savoir le 3 septembre dernier qu'il y a de la place pour tout le monde : *« Je comprends que le modèle Pierre & Vacances constitué sur une base capitaliste, exaspère certains ! Certains ne voient que cet aspect négatif des choses, cela les exaspère, je le comprends ! Ils ont leur réalité, et aussi leurs motivations pour combattre ce projet. J'ai d'autres motivations, qui m'amènent à le soutenir, mais je pense que le fait de s'être confrontés dans ce débat nous permettra de progresser. J'ai écouté avec attention nos amis d'ID qui veulent proposer des schémas alternatifs, vous avez dit : 'Non, on ne va pas parler d'alternatif mais de dossiers complémentaires à l'économie jurassienne'. Je suis prêt à accepter Pierre & Vacances, Center Parcs, et je suis prêt à engager – je les invite d'ailleurs dès demain dans mon bureau – les protagonistes d'ID pour que l'on discute de leur projet, que l'on voie comment on peut les accompagner pour également, pourquoi pas, faire naître des projets. Je dis cela à Poligny, terre qui a vu naître une économie solidaire [...] Cette économie d'une autre nature, solidaire, me va très bien ; elle complète une économie plus capitaliste. Elle vient s'ajouter, ou corriger, le tout est d'avoir sur son territoire cette diversité. »*

Développement ou Barbarie

Le tour est joué. Il suffit de pouvoir parler entre gens de bonne volonté pour qu'à la fin tout s'arrange. On a du mal à donner tort à Pernot : si on est d'accord sur l'essentiel et qu'on ne s'engueule que sur sa mise en œuvre, il y aura effectivement de la place pour tout le monde.

Pourquoi ne pas avouer que nous sommes des gens sans ambition ? Le simple fait d'habiter ces trous à rats nous trahit, n'esquivons pas. Et alors ? Ce sont eux qui frappent à nos portes avec des pelleteuses et des foreuses alors que nous ne leur avons rien demandé. Nous ne nous sentons pas engagés par leurs ambitions à notre rencontre et à celui des territoires que nous habitons. En conséquence de quoi nous ne nous sentons pas tenus de nous inscrire dans le mouvement perpétuel de la production de contre-projets.

Non croyants, non pratiquants

Une des preuves que nous croyons à ce que nous racontons pourrait être de tenter de s'affranchir du corpus idéologique de la société industrielle pour poser nos arguments tout simplement parce que nous ne jugeons pas le critère économique pertinent pour éprouver notre volonté de sortir de son emprise.

Nous pouvons tenter d'affirmer collectivement le caractère mortifère de la course au développement et au profit. Nous comprenons, parce que nous éprouvons cela dans nos vies, que la dépendance à des activités et métiers nocifs pour nos semblables, pour nous et pour la nature, nous aliène et qu'il faut la briser. En conséquence, nous n'invoquons pas le dieu Emploi pour venir à notre secours y compris face à des marchands de pétrole ou de loisirs. Nous n'avons pas de recettes magiques et ne reprochons à personne de ne pas en avoir. Partageons plutôt une soupe, un grand feu, une marche, nos désaccords (pourquoi pas ?). C'est loin des développeurs et de leurs brevaires, quels qu'ils soient, que la lutte nous stimule et que le monde auquel elle aspire aura quelque chance de voir le jour.

[1] Ex-détentrice du permis des Moussières, la Celtique Energie est une entreprise de forage pour l'instant aux abonnés absents suite à une lutte de plus de trois années contre les gaz de schiste dans le Haut-Jura et le Haut-Bugey. Le permis des Moussières ne serait pas prolongé mais la vigilance s'impose car l'État n'arrive pas à confirmer officiellement ce qu'il a laissé entendre dans la presse il y a environ 6 mois. À suivre.

[2] Grumes.



QUELQUES RÉFLEXIONS AUTOUR DES « ALTERNATIVES » À CENTER PARCS

Pour sembler *crédible* auprès des défenseurs de Center Parcs et pour être *dans le coup*, sans doute afin de ne pas être taxé d'obsolescence ou de vouloir « retourner à l'âge de la bougie », un groupement de citoyens et entrepreneurs s'est senti obligé de suggérer des alternatives à Center Parcs. Même si nous ne doutons pas du sentiment le plus louable qui a dû submerger ses initiateurs, nous sommes pour le moins sceptiques sur les projets proposés. Et sur l'idée même de « projet ».

« Faire de notre territoire un pôle d'attraction mondiale » *

Il a été évoqué (dans un cahier d'acteur émis durant la Commission particulière de débat public [1]) d'adapter dans le Jura le concept de Troisième Révolution industrielle initié depuis peu par une clique de technocrates en Nord-Pas-de-Calais parmi lesquels se trouve le « futurologue » Jeremy Rifkin. Pourquoi ne pas zoner le territoire en pôles de *compétitivité* ou d'*excellence* (gare à celles et ceux qui ne sauraient être compétitifs ni avoir la prétention d'exceller) pour le rendre *attractif* aux yeux du grand public et des investisseurs, comme le préconise le gourou de la croissance *durable* ? Pour ce faire, en lieu et place du chemin tortueux de la sobriété énergétique, d'interroger la nature de nos (sur)productions, leurs conditions de réalisation et à qui elles profitent (dans tous les sens du terme) ou d'oser aborder une vie placée sous le signe de l'*accroissance* à défaut de *décroissance* ; l'idée – toujours selon les prérogatives de celles et ceux (surtout ceux, a priori) désirant administrer, conditionner, gérer et tracer nos semblants d'existences – serait de substituer aux moyens actuels de production d'énergie des façons inédites d'opérer mais nullement de les remettre fondamentalement en cause. Quitte à devoir user de nouvelles technologies qui,

même nouvelles, seront toujours demandeuses de ressources naturelles en voie d'épuisement et génératrices de déchets dont les nuisances sont toujours d'actualité. Quitte à ce que ces dispositifs ne soient accessibles qu'aux plus aisé-e-s, tant pis pour les déshérité-e-s. Quitte à laisser sombrer aux oubliettes les hypothétiques mais néanmoins possibles risques liés à de telles innovations (comme « l'internet des objets » basé sur des puces RFID émettant des ondes radio dont les conséquences sanitaires sont pour l'heure occultées alors que des enquêtes sur la téléphonie portable et le wi-fi commencent à les montrer du doigt). Quitte à ajouter une couche de contraintes tirant notre environnement vers une société sous contention plutôt que libérée.

« Les co-logis des aînés » *

Aussi, que penser de ces « chalets de colocation pour personnes âgées » ? Nous ne nous posons pas les questions démographiques et sociales qui se posent (et vont aller s'accroissant) autour du vieillissement de la population (que ce soit à Poligny ou ailleurs) mais ces chalets ne sont-ils pas l'aveu de l'échec qu'une société a de prendre soin de ses aïeules et aïeux ? Ailleurs écouté-e-s, ici relégué-e-s. Ces chalets, plus « chaleureux » qu'une banale maison de retraite, ne sont-ils pas des ersatz de Center Parcs ? Au lieu d'accueillir des « touristes » devenus



incapables de laisser l'imprévu (ou tout simplement une tente et un sac à dos) prendre place dans leur voyage, n'accueilleront-ils pas des « seniors » laissés en dés-errance par leur environnement amical et familial ? Certains sont pressurisés durant onze mois de l'année et ont droit à quelques jours « d'évasion » dans une bulle tandis que d'autres après une quarantaine d'années de bons et loyaux services auprès du patronat ou de l'État passeront le reliquat de leur existence dans une « zone pour vieux ». Et quid de la « qualité » des emplois proposés dans un tel endroit ?

« Le projet de Center Parcs n'est pas assez ambitieux pour notre région » *

Désolé-e-s de ne pas apporter de réponse concrète, ni d'alternative à Center Parc, ni

d'idée promotrice de développement (le terme devenu à la mode pour ne pas user de celui de « croissance » ?) ou d'emplois mais pourquoi n'est-il pas tout bonnement envisagé de laisser cette forêt tranquille, de faire preuve de contemplation à l'égard de la faune l'habitant et d'ignorer cette route nationale 5 ainsi que les villages la jouxtant : cela ne détruira et ne coûtera absolument RIEN. Et ne dérangera PERSONNE.

Alors, en de telles circonstances, la Croissance sera absente ou tirera la gueule mais nous nous plaisons à penser que d'ici quelques courtes années, tout le monde l'aura oubliée. Et sera heureux-se de vivre sans Croissance, même hâtivement badigeonnée de « vert » ou décorée de n'importe quelle « alternative ».

* Extrait du cahier d'acteur ID39.

[1] <https://cp-poligny.debatpublic.fr/file/258/download?token=sXr4cbIG>

**« C'est une triste chose de songer que la Nature parle
et que le genre humain n'écoute pas... »
Victor Hugo**



L'alterview : Pierre-Emmanuel Scherrer

Pierre-Emmanuel Scherrer (PES), professeur d'économie, a publié le 11 septembre dernier un article sur Mediapart : « Center Parcs dans le Jura : Un hold-up sur les finances des collectivités locales se prépare ». Il y décortique le montage des deux projets similaires Center Parcs Poligny (Jura) et Le Rousset (Saône-et-Loire).

À Pierre fendre (CJOCP) l'a rencontré.

CJOCP : Dans votre article, vous parlez notamment de l'importance des mots...

PES : Effectivement, l'enrobage du discours et l'utilisation de termes à mauvais escient m'ont posé problème. Pourquoi avoir eu besoin d'enrober le projet dans de jolis termes qui n'ont pas de sens réel dans ce contexte, si le projet était si merveilleux ?

Un mot pour un autre

Tout d'abord, il me paraît abusif d'utiliser le terme de « garanties » quand elles ne sont en réalité que des engagements à ce stade. À titre d'illustration, Pierre & Vacances-Center Parcs (PVCP) fait signer aux particuliers des contrats afin d'acheter un cottage, et leur donne la garantie de percevoir un loyer durant X années. Ce qui est impossible de garantir au sens strict du terme, puisque PVCP, comme tout groupe, est soumis à des risques endogènes ou exogènes. Par exemple, si l'activité ne fonctionne plus, le particulier n'a en réalité aucune garantie de recevoir ses loyers. PVCP garantit donc des éléments dont il n'est lui-même pas maître...

En ce qui concerne le terme de « logique patrimoniale des collectivités territoriales », utilisé pour qualifier le financement partiel du projet par l'argent public : ce terme semble élégamment choisi afin de semer dans l'esprit de la population une vision commune, familiale, patrimoniale du projet. Ce qui a l'avantage de donner une teinte attendrissante

et positive à un projet qui est en réalité néfaste sur plusieurs plans.

Enfin, pour ce qui est de l'utilisation abusive du terme « partenariat public-privé » : PVCP a surfé sur ce concept très en vogue, et très prisé des élus qui voient là une occasion idéale pour redorer leur blason en matière d'interventionnisme contre le chômage. Le partenariat public-privé est un type de contrat administratif conclu entre une autorité publique et un ou plusieurs prestataires privés. Il se caractérise par le transfert à des partenaires privés de la maîtrise d'ouvrage d'un équipement et/ou de l'exploitation d'une activité propre, concourant à une mission de service public. Mais par dérive de langage, l'expression semble désormais applicable à tout type d'accord contractuel qui implique un agent économique public et une entreprise privée. Il s'agit plutôt de l'utilisation de l'argent public au bénéfice d'un groupe privé. Le terme « partenariat public-privé » pour le Center Parcs Poligny est donc réellement utilisé à mauvais escient par PVCP mais aussi par nos élus. En effet, l'activité Center Parcs n'est aucunement en lien avec une mission de service public. On véhicule des messages avec les mots, et Pierre & Vacances sait très bien comment utiliser ces mots pour donner un sens positif à son projet, et le rendre vendeur.

CJOCP : Quelle vision personnelle et quelle connaissance avez-vous du projet Center Parcs Jura ?



PES : Globalement, je me positionne comme un farouche « anti », pour les raisons communes à tous concernant l'impact environnemental : c'est un non-sens total et une irresponsabilité de la part de nos élus, à l'heure où la population est dans l'ensemble bien sensibilisée à ce sujet. Mais mes connaissances dans le domaine de l'économie m'ont naturellement mené au sujet particulier du financement du projet.

Le montage financier

J'ai participé au groupe de travail sur le montage financier, dans le cadre du débat public de Poligny. J'ai commencé à poser des questions basiques sur des éléments qui manquaient de sens pour moi. Mais au vu des réponses approximatives que je recevais, mes questions sont devenues de plus en plus précises. Les réponses reçues ont davantage semé le doute en moi qu'elles ne l'ont dissipé. J'ai donc creusé, avec d'autres personnes et j'ai pu aussi m'appuyer sur le document officiel du Prévisionnel Center Parcs Saône-et-Loire car celui du Jura n'a pas été diffusé [1]... C'est grâce à ces éléments concrets que j'ai pu relever plusieurs dysfonctionnements.

Pour vous donner un exemple de non-sens : lors du débat public, la question suivante a été posée aux dirigeants du groupe PVCP : « Si le projet Center Parcs est si rentable et porteur que vous le laissez croire, alors pourquoi avoir besoin d'en faire financer une grande partie par le biais de l'argent public, et donc du contribuable ? » La réponse de PVCP a été

la suivante : « S'agissant d'une opération longue, nous n'intéressons pas les investisseurs qui recherchent des rendements à court terme ; les collectivités, dans leur approche patrimoniale sont donc des partenaires naturels et privilégiés pour réaliser ce type d'investissement ». Quel bel enfumage pour occulter la santé financière dégradée de PVCP et son « credit rating » qui n'inspirera aucune confiance à un gestionnaire averti... Il semble fou qu'une telle réponse puisse être apportée et que des personnes continuent à croire en l'aubaine du projet !

CJOCP : *En référence à votre article, pouvez-vous donner des éléments de compréhension sur le financement du projet ?*

PES : Il faut tout d'abord garder en tête que Gérard Brémond, fondateur du groupe PVCP, est considéré comme le principal instigateur des lois successives de défiscalisation immobilière telles que la loi Censi-Bouvard, qui ont largement contribué à faire sa fortune. Ensuite, si je devais qualifier le montage du projet financier de Center Parcs, j'utiliserais le terme de « concussion » [2].

Le projet Saône-et-Loire est basé sur le même modèle que celui du Jura, car tous deux entraînent la création d'une société d'économie mixte (SEM) [3] destinée à financer une grande partie du projet. Pour moi, la SEM réunissant les collectivités territoriales n'est en réalité qu'un véhicule juridique intermédiaire. Elle permet à un investisseur privé de faire financer entre 51% et 85% de

son projet par les collectivités publiques. Ce qui veut dire que le capital social venant de PVCP peut être de seulement 15% au final ! PVCP n'assument qu'une partie du portage financier, la façade, puis se retirent au bout de 20 ans. Ils ont même droit à une petite rémunération au passage, au travers de l'emprunt obligataire [4] !

Sur le Prévisionnel Saône-et-Loire, le taux d'emprunt annoncé est de 2,8%. Ce taux serait plutôt réaliste si la marge bancaire restait normale. Mais ce qui n'est pas dit clairement c'est que cette marge est amplement augmentée lorsque les banques demandent des garanties. Il est très probable que les banques demandent justement des garanties au vu de la santé financière de PVCP, ce qui va obligatoirement faire augmenter le taux d'emprunt : on lit plus tard sur le document, noyé au milieu d'autres informations, que ce taux risque en réalité d'atteindre 6,875% ! Ce qui est très élevé comparé aux 2,8% annoncés au préalable. À côté de cela, les élus ont un discours assurant que les collectivités ne seront pas les seules à investir...

Socialisation des risques, privatisation des bénéfices

En somme, sur le plan strictement financier, le projet Center Parcs ne me poserait pas de souci majeur si les seuls investisseurs étaient privés. Mais si le projet doit être financé en grande partie par l'argent public, cela inclut que PVCP n'assume pas les risques. Ils peuvent être de toutes sortes : par exemple, au vu des résultats sur les dernières années, la faillite de Center Parcs peut être une option. Voilà pourquoi PVCP se tourne vers des investisseurs publics, car aucun privé ne veut s'y risquer ! Center Parcs est un produit touristique comme un autre, mais il est en fin de vie. Si l'image Center Parcs n'existe plus, le concept meurt avec

elle, et les retours sur investissement des collectivités seront nuls.

Les bénéfices du doute

D'après ces constats, on peut alors s'offrir le bénéfice du doute : soit sur la compréhension réelle des éléments économiques du projet par nos élus, soit sur l'existence d'éléments cachés en lien avec des intérêts, des influences ou des contreparties pour nos élus. Cela peut aussi être étayé par la force de conviction que les élus utilisent afin de faire passer le projet coûte que coûte. La règle de l'esprit d'entreprendre est ici totalement dévoyée car si Pierre & Vacances envisage de gagner de l'argent, alors pourquoi ne finance-t-il pas lui-même son projet ?

CJOCP : D'après vous, quel est le meilleur moyen de toucher la population sur la question du/des projet(s) Center Parcs ?

PES : Je pense que l'échange d'informations est le moyen le plus porteur pour convaincre les pro-Center Parcs ou les personnes sans opinion. Les « pro » utilisent surtout les arguments « emploi » et « retombées économiques sur le territoire » pour convaincre. Mais lorsque l'on creuse un peu, on se rend vite compte du vide qui existe derrière ces arguments. Celui de l'emploi surtout, gargarise les foules et laisse s'effacer les autres éléments négatifs du projet. S'informer permet de comprendre la vision « anti », dont les arguments sont cachés ou évités par les « pro ».

C'est ainsi qu'actuellement, même certains élus, en allant chercher plus loin, se mettent à avoir des doutes quant aux bienfaits d'un tel projet sur leur territoire. Ce dernier interpelle de plus en plus, sur tous les bords politiques : certains commencent à se positionner plutôt contre, alors que le projet faisait auparavant l'unanimité auprès des élus. Les choses commencent à bouger !

[1] *À question taquine... : Pourquoi le Prévisionnel financier du projet Saône-et-Loire a été diffusé, alors que celui du Jura est resté dans le tiroir du bureau du patron ? On a voulu demander directement à PVCP, mais on s'est dit qu'il serait plus ludique et instructif de laisser aller notre ima-*

gination dans les bureaux du groupe : ... **Réponse mesquine** : On se plaît à penser que PVCP a fait une erreur tactique au Rousset, et qu'il serait mieux de ne pas la reproduire ailleurs... Aaah cette chère communication raisonnée : une pincée de discours par-ci, une affiche en papier recyclé par là ... puis le patron s'offusque : « Quoi ?! Le Prévisionnel financier dans les mains des Jurassiens ?? Mais voyons Pierre vous n'y pensez pas ! On ne va quand même pas leur donner les infos qu'ils demandent ! Ils pourraient en comprendre le contenu et se mettre en travers de notre chemin ! En plus, est-ce que chacun d'entre nous se sent de répondre à des questions pointilleuses sur le sujet ?? Pierre ? Non ? Personne ?? Bon, on va plutôt remettre ce boulot dans les mains d'intermédiaires, comme ça, on ne se mouille pas en direct, et ça fera un os à ronger aux opposants-détrac-teurs-zadistes ! Que dites-vous Pierre ? La « Commission nationale de débat public » ? Oui ça sonne bien ! Et puis on fera une apparition de temps en temps pour faire croire qu'on est à l'écoute, et on préparera un discours progressiste au moment de la restitution du débat ! Georgette, sortez le champ', on va trinquer à mes idées innovantes ! Qui veut embrasser ma chevalière ? Pierre ??... »

[2] Concussion = malversation d'un fonctionnaire qui ordonne de percevoir ou perçoit sciemment des fonds par abus de l'autorité que lui donne sa charge (Ndlr).

[3] Une société d'économie mixte (SEM) est une société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques (à savoir l'État, une collectivité territoriale, ou tout autre établissement public). Cette participation majoritaire publique est plafonnée à 85 % du capital depuis 2002.

[4] L'emprunt obligataire est une forme de financement à l'attention d'un État, d'une banque, d'une entreprise ou d'une organisation gouvernementale. L'emprunteur émet des obligations que des investisseurs achètent. Un intérêt est versé périodiquement, tandis que le capital sera remboursé à une date prévue. Le recours à l'emprunt obligataire permet de se financer en dehors du circuit bancaire classique. Il est notamment utilisé lorsque les conditions octroyées par les banques sont difficiles à satisfaire. Un emprunt obligataire peut offrir une rémunération à taux fixe ou variable. Le capital n'étant remboursé qu'en fin de prêt, le taux d'intérêt s'applique sur la totalité de l'emprunt.

La rédac' ramène sa fraise

On remercie P.-E. Scherrer d'avoir répondu (en économiste) à nos questions. Il a le mérite de nous donner des indications précises concernant le portage financier du projet. Il essaie aussi de décrypter un langage bancaire et gestionnaire qui n'est pas (volontairement) à la portée de tous... Cela dit, même si les arguments sur la solidité financière ou la captation d'argent public aggravent le cas de P&V, pour nous l'entrée « économique » n'est pas décisive pour combattre l'implantation d'un tel projet. On y voit même le risque de se coller une balle dans le pied.

De notre point de vue, ni la multiplication des « alternatives » ni les armes de l'économie capitaliste ne questionnent la notion de développement. Si elles tentent de prouver qu'on peut faire autre chose de l'argent public, elles ne sont pas toujours révélatrices d'une autre façon d'habiter le territoire et de s'affranchir des logiques marchandes. Pour nous, si Center Parcs ne doit pas voir le jour, ce n'est pas nécessairement pour qu'un autre projet, si charitable ou « green-washé » soit-il, puisse s'immiscer dans la brèche ! La différence entre les gros et les petits investisseurs n'est parfois pas plus épaisse qu'une aiguille d'épicéa, et elle peut piquer de la même manière.

POURQUOI NOUS NE VOULONS PAS DE CENTER PARCS

Tribune écrite par des opposant-e-s au Center Parcs envisagé dans la forêt du Rousset en Saône-et-Loire

Nous ne voulons pas de Center Parcs parce qu'il incarne un tourisme industriel qui est destructeur de la vie humaine et non-humaine et parce qu'il transforme un monde qui était commun et offert gratuitement en un monde privatif et payant. Nous refusons la marchandisation du monde et donc le système capitaliste qui en est constitutif.

Tout d'abord, nous nous opposons à ce projet en tant qu'il est le fruit d'un système productiviste qui détruit ce qu'on appelait « la nature » avant qu'elle ne devienne « un environnement raisonné » par des aménageurs et des gestionnaires pour devenir rentable. Tout espace naturel laissé vacant étant devenu, pour les décideurs politiques et économiques, un espace délaissé qui reste à valoriser financièrement. Ainsi, aujourd'hui, nous sommes arrivés dans une nouvelle ère, celle de l'anthropocène, c'est-à-dire une période géologique où l'action des hommes est capable de modifier le climat, les sols et donc, le devenir de la planète.

Nous nous opposons également à cette logique du « commerce-loisirs » parce qu'il détériore notre rapport aux autres et le « vivre ensemble » en général. Le genre de tourisme vendu « sous bulle » développe un imaginaire qui se restreint au « souci de soi-même ». Accumuler suffisamment de capital en travaillant toute l'année pour pouvoir ensuite, faire ce que bon nous semble pendant ses vacances, voilà à quoi on a réduit la liberté, seulement à

celle de consommer et de se faire servir par d'autres.

Enfin, nous refusons ce système marchand aliénant parce qu'il nous dépossède de notre propre faculté de jugement. Tout ce qui fait notre individualité : notre subjectivité, notre imaginaire, notre puissance d'agir se retrouvent dans ces pratiques de « détente organisées », comme artificialisé, uniformisé, normalisé et surtout contrôlé. Même si ce genre de loisirs est ressenti par la plupart comme un moment de détente bien mérité, il ne faut pas perdre de vue qu'ils n'existent que pour mieux accepter le travail stressant et abrutissant subi tout au long de l'année. Résignation et frustration vont de paire et sont les moteurs de la consommation.

Nous, nous ne sommes pas résignés, nous voulons, au contraire, nous réapproprier nos vies ! Et par notre refus de tous les projets nuisibles du genre de ceux des Center Parcs, nous voulons démasquer cette fausse liberté qui consiste à consommer ce qu'on veut quand on veut et dénoncer le chantage à l'emploi utilisé pour son acceptation.

C'est pourquoi, au-delà des batailles d'experts sur la pertinence économique ou environnementale de ce projet, nous exprimons une critique globale de cette société capitaliste dont les loisirs sous bulle sont le symbole aberrant.

L'opposition à ce projet doit d'abord rejeter l'idée du monde qui l'a rendu possible !

« Les militants de l'inutile »

Économie/écologie : l'emprise managériale

Rodolphe Christin est intervenu lors de la soirée intitulée « Pourquoi l'industrie du tourisme a besoin de Center Parcs » en septembre 2015 à Poligny. Le texte proposé ici est tiré de son dernier ouvrage.



Giuseppe Penone, *Alpes maritimes : Il continuera à grandir sauf en ce point* (2008) Arbre & bronze

[...] La nature est désormais une composante de l'idéologie du développement qui non seulement nous incite à la gérer, mais plus encore à la manager : la valoriser pour la mettre en marché. La finalité est de la rendre productive autant qu'il est possible, de parvenir à développer son attractivité auprès d'un public idéalement de plus en plus vaste, de manière à créer de la « richesse » et des emplois. Bref, la nature est enrolée comme un facteur de croissance économique. Tous les secteurs se régalaient ou tentent de le faire, primaire, secondaire et tertiaire, le tourisme entérinant le règne de la prestation de service généralisée.

Dès lors, tout espace naturel laissé vacant tend à passer aux yeux de la plupart des décideurs politiques et économiques pour un espace délaissé. Pour eux, non valorisé signifie dévalorisé.

Une illustration de cette confrontation des visions et des acteurs est visible en Isère avec le projet de Center Parcs dans les Chambarans, où les tenants du développement d'une forêt au « potentiel inexploité » s'affrontent avec ceux qui prétendent que la forêt des Chambarans « se suffit à elle-même » et n'appelle aucun projet particulier.

On retrouve là l'opposition entre les tenants du sauvage et les tenants de son exploitation, donc de sa domestication. Entendez : de sa destruction. Les militants de l'inutile et de la gratuité, considérés comme irréalistes et irresponsables, s'affrontent aux utilitaristes, considérés comme les commerciaux d'un monde factice et climatisé, recomposé autour d'une panoplie de services marchands, profitant de l'élimination préalable du monde réel, spontané, naturel, sauvage, habité et gratuit.

[...] Penser ou rêver la sauvagerie de la nature comme une nature-sans-hommes revient à susciter des conflictualités diverses : le sauvage s'oppose au développeur progressiste ; il s'oppose aussi à l'écologiste soucieux, pour le plus radical, de remplacer les projets économiques par des projets écologiques, ou bien, pour le plus modéré, d'associer l'écologique à l'économique.

L'idéologie managériale, avec son indéniable sens du marketing, fait face à pareil dilemme en s'armant des arguments du développement durable. Celui-ci se présente comme une solution fédératrice à première vue, qui finalement s'avère être une fiction consensuelle de notre époque. Ou bien, pour parler avec Lévi-Strauss, le développement durable fonctionne comme un *mythe*, puisque le mythe entend résoudre un dilemme qui fait obstacle à la raison. Cette résolution, en matière de gestion des espaces naturels, consiste à allier le conservationnisme écolo, qui organise la nature en « zones protégées », avec les progrès du développement touristique, qui veut créer de la richesse en « démocratisant » les usages de la nature, ou plutôt *dans* la nature, en rendant les espaces naturels propices à la pratique d'activités variées.

Ceci de manière à satisfaire toutes les *clientèles*, avec un soupçon d'éducation à l'environnement au passage. La régulation ne porterait que sur les moyens mis en œuvre, prétendument doux, pour atteindre un objectif de valorisation qui, lui, est partagé. Ce genre de compromis laisserait penser que l'écologie et l'économie pourraient, grâce au développement durable, avoir des intérêts communs. Il s'agirait de procéder à la valorisation touristique des lieux, d'une part en les préservant au plan écologique, d'autre part en y attirant une clientèle disposée à dépenser pour les activités qui lui seraient présentées.

[...] Le management par le développement durable permettrait donc de régler le problème qu'il est le premier à engendrer par ailleurs, si l'on admet que sa motivation la plus essentielle est quand même de « faire méthodiquement de l'argent » et de créer, grâce à une ingénierie adaptée, du profit économique.

Cependant, il arrive toujours que le bât blesse quand la « bonne » gestion, par les dysfonctionnements et les contradictions qu'elle engendre au nom d'un objectif de profit maximum plus ou moins affiché, se heurte à l'insatisfaction d'une partie de la population. Lorsque la subjectivité n'y trouve plus son compte et que grimpe la déception, voire (le mot est à la mode) l'indignation.

En effet, les mouvements de contestation des grands projets d'infrastructures deviennent de plus en plus significatifs, à Notre-Dame-des-Landes ou dans les Chambarans, allant dans le sens d'une opposition frontale, déterminée, analytique, évidemment plurielle et parfois contradictoire au plan idéologique, face à l'idéologie aménagiste en situation de

capitalisme avancé. Depuis ses débuts ce dernier a eu besoin d'infrastructures pour conquérir et contrôler les territoires tant en matière de politique extérieure (colonisation) qu'à des fins de politique intérieure.

Bien qu'ayant des objectifs de sauvegarde, le concept de zone à défendre (ZAD) des militants anti-aménagement contre « les grands projets inutiles » rompt radicalement avec la bureaucratie écolo-managériale des espaces protégés. Le temps, mais surtout l'analyse des rapports de forces, nous révéleront ce qu'il adviendra de cette forme sociale et territoriale émergente.

Quoi qu'il en soit, cela devrait nous conduire à réviser les réflexes conditionnés qui prévalent en matière de gestion des espaces, tant chez les tenants du progrès économique que chez les écologistes aménageurs d'espaces protégés, qui entendent gérer les nuisances sans les éliminer. Tous nous conduisent finalement dans des espaces de plus en



plus réglementés, encadrés, balisés, où l'utilisateur apparaît infantilisé au nom de l'accessibilité des lieux, de leur sécurité, de leur protection et, bien sûr, de leur exploitation. [...]





Rodolphe Christin, *L'Usure du monde, Critique de la déraison touristique*, Éd. L'Échappée (2014)

L'actualité de la lutte contre le Center Parcs de Poligny est sur le blog :
<https://stopcenterparcs.noblogs.org/>
Contact CJOCP : cjocp@riseup.net

Faites vos jeux...

Tout bois n'est pas bon pour faire des flèches, mais les mots fléchés sont bons pour nos bois...

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 !

	NE LES VENDONS PAS AU BIABLE		PRONOM PERSONNEL ↑ ÎLE		DRESSAI POUR RENDRE MOUTON ↓ GENITEUR	ADVERBE PEU UTILISÉ AINSI	PERIODE CHAUDE IL NOUS SURVEILLE	
PAS A NOTRE DAME DES LANDES					7			
IL FALUT AUSSI LA PROTÉGER			SORT DE L'OMBRE NOUS LE SERONS QUAND ON GAGNERA					
				ESPACE CONSTRUCTIF HABITAT CARRÉ PIERRE ↓ DAN LE SUD EST CENTER PARC				 ELLE ASSASSINE
RÉAGISSONS POUR LA GARDER	13			8		A OSTENU (A ...)	ALUMINIUM	
 PAR AUX ÉCLATS		3			LIQUIDE VITAL EN BANGER NE POUSSERA PLUS DANS NOS FORÊT			12
NE TIVERA MALHEUREUSEMENT PAS PIERRE AUCUNES								5
RECOURS POSSIBLE		PRÊTE À DISPARAITRE	LES BIOS ENFANT LA SOUPE	MANIÈRE DE VIVRE		HEUREUSES	ÊTRE AU PASSE	
	PAS CETTE ANNEE DANS LE JURA			11				
	PLANTE À SAVEUR			1				6
	LE JURA SANS CENTER PARC NIEN EST PAS UNE BOIS				4			PEU ÊTRE DE TRÉFLE
ADMET À LA CONNAISSANCE			10					
ELLES PROTÈGENT LA FORÊT AVEC NOUS			2			ENTRÉE		9

La solution dans le prochain numéro !

« Grâce au contrôle des pensées, à la terreur constamment martelée pour maintenir l'individu dans un état de soumission voulu, nous sommes aujourd'hui entrés dans la plus parfaite des dictatures, une dictature qui aurait les apparences de la démocratie, une prison sans murs dont les prisonniers ne songeraient pas à s'évader, dont ils ne songeraient même pas à renverser les tyrans. Système d'esclavage où, grâce à la consommation et au divertissement, les esclaves auraient l'amour de leur servitude. »

Aldous Huxley, *Le meilleur des mondes*

